



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

INFO DU JOUR

4 FÉVRIER 2022 – 15 H 30

Coronavirus (COVID-19): Séance ordinaire du conseil du 8 février 2022 via visioconférence

Ce que vous devez savoir :

- Afin de se conformer aux directives gouvernementales et ainsi éviter tout type de rassemblement public, la prochaine séance du conseil municipal, prévue le **mardi 8 février prochain à 19 h 30**, sera tenue **via visioconférence**.
- Les citoyens désirant participer à cette séance doivent **avant 12 h 00 le mardi 8 février 2022**:
 - soumettre leur présence par courriel : papillon.manon@municipalitepontiac.ca ;
 - soumettre leurs questions dans ce même courriel.
- La Municipalité transmettra une invitation par courriel uniquement aux citoyens qui auront soumis leur présence.
- Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront **exclusivement** sur le budget.
- Les citoyens participants à la séance via visioconférence ont également le choix d'adresser leurs questions de façon verbale au début de la séance.
- **Par souci de transparence**, la séance sera enregistrée et publiée dans le site Internet de la Municipalité.
- La ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec recommande cette procédure afin de minimiser tous les risques de propagation.

Où s'informer :

- Si la COVID-19 vous inquiète : 1 877 644-4545 ;
- Pour tout **service d'aide** (alimentaire, aînés, bénévolat, violence conjugale, etc.) consultez : www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca ;
- Pour **signaler toute situation sérieuse** qui nécessite une intervention policière : 819 459-9911 ou 1 888 459-9911;
- Directives gouvernementales :
 - Gouvernement du Québec : www.quebec.ca
 - Gouvernement du Canada : www.canada.ca
- Le site Internet de la Municipalité de Pontiac : www.municipalitepontiac.com ;
- Le compte Facebook de la Municipalité de Pontiac : www.facebook.com/pontiacmun.